

ASSEMBLEE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
LEGISLATIFS**

DIRECTION DES COMPTES RENDUS

**SERVICE DES COMPTES RENDUS
ANALYTIQUES**

N° _____/AN/SG/DGSL/DCR/SCRA.16

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
PLENIERE DU 24 SEPTEMBRE 2016
CONSACREE A L'ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT
COLLECTIF BUDGETAIRE 2016**

ok

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Samedi 24 Septembre 2016 à 10 heures 31 minutes s'est tenu à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, le débat général suivi de vote sur le Projet de Loi portant Collectif Budgétaire 2016, présidé par l'honorable **Abdou Karim MECKASSOUA**, Président de l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement est représenté par Monsieur **Henri-Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget.

La lecture du rapport est faite par l'honorable **Clément NDOMBET**, Rapporteur Général de la Commission Economie, Finances et Plan qui, au préalable, a annoncé des corrections faites dans le document final en concertation avec le Ministère des Finances.

Ensuite le Président invite le Membre du Gouvernement à donner ses impressions sur ce rapport.

IMPRESSION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Dans ses propos liminaires, le Ministre félicite le Président de l'Assemblée Nationale pour le travail abattu en quelques jours et se réjouit de la qualité du rapport et de la fidélité de la restitution des échanges en commission. Il annonce un taux de croissance mondiale à 3%, de 1.7 à 2 % en Afrique subsaharienne et en ce qui concerne à la zone CEMAC, les indicateurs macro-économiques posent problème.

Aussi, le Ministre déclare une embellie de la situation économique en Centrafrique grâce au secteur agro-alimentaire, au BTP, au retour à l'ordre constitutionnel et de la paix qu'il faut consolider. La vérité des chiffres et la carte de la transparence ont guidé l'élaboration du Budget qui a été fait dans un contexte particulier et qui doit être soumis à l'approbation des députés avant la table ronde de Bruxelles a-t-il poursuivi.

Le Ministre est satisfait de la recommandation de la commission finances et souligne le correctif opéré au niveau de l'équilibre général du budget avec un déficit qui sollicite le financement des partenaires à hauteur de 45 milliards au lieu de 51 milliards annoncés en raison de la signature de la remise partielle de la dette congolaise et de la libération de 2 milliards par les Etats membres de la CEMAC pour le DDRR.

DISCUSSION GENERALE

Conformément à l'article 31 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le Président ouvre le débat général avec Cinq (05) groupes parlementaires et onze (11) députés qui se sont inscrits.

INTERVENTIONS DES GROUPES PARLEMENTAIRES

Le Groupe Parlementaire Cœur Uni adhère au présent collectif et attire l'attention du Gouvernement sur les points suivant :

- Les engagements financiers internationaux doivent relever exclusivement de la compétence du Ministre en charge des finances ;
- Les conventions doivent d'abord faire l'objet d'une expertise des cadres du Ministère des Finances et soumis à l'examen du parlement avant signature ;
- Seul le Département en charge des finances doit traiter les salaires des fonctionnaires ainsi que les soldes des Forces Armées Centrafricaines (FACA) qui posent problème pour la maîtrise de la masse salariale ;
- Les menus recettes générées par tous les départements ministériels doivent être centralisées ;
- Les arriérés de salaires, pensions et bourses doivent être soldés pour garantir la paix sociale ;
- Le Ministère en charge des finances et du budget doit organiser des sessions de formation et de renforcement des capacités de tous les administrateurs et gestionnaires de crédits de tous départements ministériels ;
- Le programme DDRR doit être une priorité à court terme pour garantir la sécurité de la population et la paix.

Le Groupe Parlementaire Chemin de l'Espérance- Kélémba -PDS-PUN, dénonce les assassinats et incendies des maisons perpétrés par des bandes de criminels identifiés comme ex séléka dans les localités de Kouango, Ndomété et Bandoro le 10, 16 et 17 septembre 2016, félicite le travail accompli par le Ministère des Finances et du Budget et s'interroge sur :

- La recrudescence des violences dans l'arrière pays qui pourrait avoir un impact négatif sur la croissance et compromettre l'atteinte des objectifs du Gouvernement ;
- la centralisation des menus recettes générées par les départements ministériels au niveau du compte unique du trésor à la Banque Centrale et l'audit en vue de l'amélioration de la bancarisation des recettes publiques instituées en 2009 qui tardent à venir ;
- les mesures relatives à la réduction des exonérations téléphoniques octroyées aux Agences des Nations Unies, à l'ASECNA, à la BEAC et les missions diplomatiques et qui ne sont pas encore mises en œuvre.

Le Groupe Parlementaire Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) s'est appesantit sur les mesures à prendre en vue de conférer à la gestion des finances publiques un caractère fiable à savoir : la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la prestation efficiente des services publics.

Le Groupe Parlementaire Union pour le Renouveau Centrafricain (URCA) se revendiquant de l'opposition démocratique intervient avec des remarques, observations et questionnements exposés en quatre (04) points :

1- Il fait remarquer le délai court de l'examen du collectif à une semaine de la session budgétaire d'octobre et s'interroge sur la base à partir de laquelle ce dernier sera présenté ;

2- Sur l'exposé des motifs, il dénonce l'affirmation du gouvernement sur l'amélioration de la situation sécuritaire et l'évolution positive du taux de croissance due aux grands travaux envisagés et qui peinent à démarrer ;

3- Concernant la prévision des recettes ;

- il estime irréaliste le recouvrement envisagé au second semestre de 64,44 milliards contre 40, 72 milliards au premier semestre.

- Il s'interroge sur la réduction des recettes douanières prévues et déplore la réduction de 44,49 % des ressources extérieures qui, selon eux, résulte de la faible capacité d'absorption des prêts financiers et la non maîtrise des procédures de décaissements.

4- S'agissant des prévisions en dépenses ;

- il souligne l'absence entre autres de crédits alloués aux actions volontaristes de renforcement de la paix et de la cohésion sociale,
- Il dénonce le tripatouillage en hausse des fonds de fonctionnements destinés aux Ministres de la Défenses et de la Sécurité au détriment des crédits d'investissement et d'équipement de ces départements et de ceux de la santé, de la jeunesse et des affaires sociales.
- Il s'insurge contre l'augmentation des fonds spéciaux de 267,74 % alloués au Président de la République et 171, 71 % pour le Premier Ministre.

Le Groupe Parlementaire PATRIE, félicitant le gouvernement sur le relèvement des recettes, souhaite avoir des précisions sur :

- Le montant identique des crédits alloués au Ministère de la Défense depuis trois ans.
- L'incohérence dans le budget de la Direction Générale des Finances inchangé depuis quatre ans.
- L'augmentation des fonds spéciaux alors que l'on parle d'orthodoxie financière.

Le Groupe Parlementaire KNK félicite le travail de la Commission Finance et se demande si les services des finances sont en mesure de collecter les recettes dans les zones occupées. Il est septique sur le taux de croissance de 6,4% prévu en second semestre du fait que les marqueteurs en carburant s'intéressent plus au secteur de l'aviation, de l'absence des stations service dans les provinces et de diamant du Sud vendus en fraude.

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Après les interventions des Groupes Parlementaires, c'est au tour des interventions individuelles. Onze (11) Honorables Députés se sont inscrits pour prendre la parole.

L'Honorable **Bertin BEA** déplore le fait que ce projet de loi de Finances n'attache aucune importance au secteur agricole, qui selon, est créateur de richesse. Le crédit alloué au Département de l'Agriculture en témoigne poursuit-il.

Il plaide également pour une gouvernance consensuelle et des actions concertées afin de chercher des voies et moyens pour sortir notre pays de la situation où il se trouve, car la paix est une condition sine qua non pour faciliter la croissance afin d'aboutir au développement conclut-il.

L'Honorable **Jean Claude KOMIA SAMBIA** ne partage pas l'avis du Gouvernement qui justifie l'accroissement des recettes de l'Etat au retour de la sécurité. Il argumente son affirmation aux récents événements malheureux survenus à Kaga Bandoro et Kouango et Kouï.

En outre, il veut des précisions concernant l'écart du gap de 51 000 000 000 francs CFA initialement prévu dans ce projet de loi de Finances et qui est revu en baisse (moins de 48 000 000 000 francs CFA), contenu dans le rapport de la Commission Finances.

Il s'insurge contre les exonérations fiscales accordées aux ONG internationales qu'il qualifie d'exagérées. Cela représente un manque à gagner énorme pour notre pays poursuit-il.

Il souhaite que soit revu en baisse le budget alloué au Ministère de la Défense pour son caractère improductif mais aussi du fait de l'embargo qui frappe notre armée nationale.

Enfin, il pose la question suivante : pourquoi les subventions allouées aux collectivités territoriales ont-elles été suspendues ?

L'Honorable **Anicet Georges DOLOGUELE** revient sur la situation sécuritaire du pays. Il informe ses interlocuteurs de la présence d'un nouveau groupe armé dans la préfecture de l'Ouham Pendé. Ce groupe armé sous le commandement d'un Chef rebelle Camerounais, le nommé SIDIKI sème la terreur et la désolation dans cette partie du pays. Il exhorte le Gouvernement à des actions concrètes et responsables pour le rétablissement de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

L'Honorable **Jean Michel MANDABA** ne partage pas l'affirmation du Gouvernement selon laquelle les Forces de Défense et de Sécurité Nationale patrouillent ensemble avec les Forces Internationales pour assurer la sécurité. Il souscrit aux interventions de ses Collègues au sujet de la sécurité.

En outre, il demande au Ministre des Finances à être édifié sur les obstacles dans l'exécution des lignes budgétaires par les différents Départements. Il constate également que certaines réponses des Membres du Gouvernement lors de leurs passages dans les différentes Commissions pendant les exercices d'auditions laissent croire que certains Ministres ne sont pas édifiés voire même associés à la conception de ce projet de Loi.

L'Honorable **Rolland Achille BANGUE BETANGAI** demande au Ministre des Finances une rencontre avec le collectif des enseignants contractuels afin de trouver un terrain d'attente pour favoriser la rentrée scolaire 2016-2017. Il exhorte par la même occasion le Gouvernement à la régularisation rapide des deux mois d'arriérés de salaire aux fonctionnaires et agents de l'Etat pour décrisper le climat social déjà tendu en cette période de rentrée des classes.

Il suggère enfin un appui financier considérable au Ministère de la Sécurité Publique dans sa quête à l'instauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

L'Honorable **Jean Paul Bervy TEZAWA-SERVICE** plaide pour la conception d'un budget programme. Il veut par ailleurs des précisions de la part du Ministre des Finances sur les difficultés liées aux décaissements dans le cadre de l'exécution du budget.

L'Honorable **Soumaïn ALIME AZIZA** revient aussi sur les difficultés de l'exécution du budget. Elle demande au Gouvernement la fermeture de nos frontières communes avec le Tchad et le Soudan pour la simple raison que les nombreux groupes armés qui s'installent sur notre sol proviennent de ces pays. Elle plaide également pour la subvention des Préfets et des Sous-préfets.

L'Honorable **Corneille SEREKOÏSSE** pense que notre budget ne nous permet pas de résoudre des nombreux problèmes auxquels notre pays fait face. Il propose l'augmentation de notre budget (à un rythme exponentiel) pour le mettre en norme de la sous-région.

L'Honorable **Daguerre ANDIBA** plaide pour l'indemnisation des victimes de cette crise car dit-il c'est inadmissible que ceux qui ont mis le pays à feu et à sang bénéficie du DRR au détriment des victimes innocentes.

Par ailleurs, il propose la relecture du texte octroyant les subventions aux collectivités territoriales afin de le conformer aux réalités de l'heure. Il demande la réouverture des bureaux d'achats des diamants dans la zone de la Mambéré Kadéi afin de lutter contre le trafic frauduleux de nos ressources minières.

L'Honorable **Thierry-Georges VACKAT** sollicite du Gouvernement des nouvelles stratégies pouvant faciliter la création des ressources propres de l'Etat au lieu d'être toujours tributaire d'appui budgétaire extérieur. Il demande avec insistance au Gouvernement de prendre des mesures contraignantes contre les entreprises privées pour être en règle vis-à-vis de l'Etat.

L'Honorable **Laurent ALOUROU** demande la rétrocession aux communes des dividendes des exploitations forestières par ce qu'il pense que ces exploitations n'ont d'effets bénéfiques sur la population. La rétrocession de ces parts aux communes leurs permettraient d'agir dans des actions sociales qui favoriseraient leurs épanouissement poursuit-il. Enfin, il pose la question de savoir si les appuis budgétaires sont-ils des dons non remboursables ou bien des dettes à intérêts?

REPONSES DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Avant de répondre aux préoccupations soulevées, le Ministre des Finances et du Budget tient à souligner l'importance cruciale de ce texte qui est passé sous le crible de certains honorables députés autrefois Ministres et cadres dans ce département.

Il témoigne ensuite toute sa reconnaissance pour l'ambiance, la sérénité et la bonne collaboration qui ont prévalu lors du traitement de ce Collectif.

En revenant à l'ordre du jour, le Ministre des Finances et du Budget articule ses éléments de réponse en trois points selon les préoccupations majeures qu'il a pu noter, notamment :

- la présentation tardive du Collectif budgétaire ;
- l'aspect sécuritaire et ;
- l'action humanitaire.

En abordant le premier point, il souligne que ce projet de loi devait prendre en compte les grands axes de la politique générale du Gouvernement précédemment débattue en session extraordinaire.

De même qu'une transition de programme passant de l'urgence à la normale conformément aux multiples promesses était essentielle pour rassurer les exigences du Fonds Monétaire International (FMI). Il note aussi la remise de la dette congolaise passant de vingt-cinq (25) milliards à vingt (20) milliards et la révision de l'écart entre cinquante (50) milliards à quarante et huit (48) milliards présentée et insérée dans ledit document aux termes du cadre DDR.

En ce qui concerne l'aspect sécuritaire, il soutient qu'il s'agit du souci majeur du Président de la République de ramener le calme et la quiétude dans chaque famille centrafricaine. Il affirme que les réformes de l'armée pèsent sur la situation sécuritaire en raison de la recrudescence des violences.

Sur la question relative à la lourdeur dans les décaissements, il déclare que l'instruction a été donnée de privilégier les décaissements à utilité sécuritaire. Il admet cependant que l'amélioration sécuritaire est progressive avec l'enregistrement des recettes et avec le soutien de l'Union Européenne qui s'attèle à la reconstruction de l'armée centrafricaine.

Il ajoute entre autre que la reconduction du budget de l'armée est relative à l'absence totale d'investissement dans ce secteur et l'objectif de rétablir la sécurité.

Pour ce qui est de l'action humanitaire, il note une augmentation de cent-cinq millions (105) millions due aux exonérations et souligne que cette amélioration est à la fois avantageuse et critique pour l'Etat. Quant aux réductions par rapport à la MINUSCA, il pense que les conventions signées avec la mission onusienne empêchent le Gouvernement de revendiquer toutes remises sur les diverses transactions. Une révision des clauses pourra toutefois être envisageable.

Le Ministre des Finances et du Budget apprécie les contributions du Groupe Parlementaire Cœur Uni et plus particulièrement le député AGOU de son analyse sur l'impact de la sécurité dans la croissance économique.

Sur l'interrogation relative aux menus recettes, le Ministre informe la plénière d'un Comité de gestion des dépenses publiques administré par le Président de la République, le Premier Ministre et certains Ministres impliqués dans ce secteur.

Il confirme aussi l'existence d'une structure regroupant le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de la Fonction Publique et quelques partenaires qui traite et anticipe sur les problèmes sociaux.

Il rassure qu'un audit des opérateurs de téléphonie sur les fréquences sera fait pour étayer le public. De même que le Gouvernement réfléchit aux dispositions à prendre sur les passeports et les cartes d'identité nationale.

En outre, il affirme que des dispositions sont entrain d'être prises par l'assemblage des pièces comptables pour justifier désormais l'exécution du budget devant l'Assemblée Nationale.

Sur la question relative aux fonds spéciaux, le Ministre des Finances et du Budget confirme l'état réel de ces fonds avant leur arrivée dans ce département. Il ajoute que ces fonds sont spécialement alloués pour le renseignement dans certains départements.

Le Ministre justifie par ailleurs que les conditions de financement deviennent difficiles du côté des partenaires, raisons de l'absence dans la rubrique investissement du présent collectif et de la complexité des décaissements afin de pallier aux dépenses régaliennes.

Il affirme que les lignes de crédit de la Direction Générale du Budget sont suivies et font l'objet d'une expertise internationale.

Il pense aussi que le Gouvernement contribue efficacement à l'amélioration du secteur minier dans le circuit économique, à savoir un retour progressif au processus de Kimberley. Il souligne que la structure des prix est l'une des réformes de l'Exécutif notamment la révision des prix de carburant.

Il en est de même pour les cotonculteurs où l'on peut constater que leur ligne budgétaire existe bel et bien et l'on peut observer une nette augmentation sur la ligne budgétaire.

Le Ministre soutient que les collectivités locales sont prises en compte dans le reversement des recettes prévues à 40 % pour les Communes et 60 % pour l'Etat. Par contre la gestion opaque de ces recettes rend difficile ces dispositions. Cependant, la levée partielle de certaines mesures au profit des Communes est en cours de révision pour soulager la population.

En effet, il soutient que tous les départements étaient associés à l'établissement de ce Collectif budgétaire quand bien même que cette tâche est complexe.

Répondant aux préoccupations sur les arriérés de salaire, il mentionne d'abord qu'il y a eu une importante réduction des pensions en passant de six cent (600) millions à cent (100) millions. Il croit ensuite que le versement des arriérés de salaire est actuellement difficile et il atteste à la fin que le paiement nominatif est effectué dans le règlement des différentes créances.

Sur les dettes sociales et autres, il rassure et appelle à la patience des opérateurs économiques. Il annonce que le stock de la dette est chiffré à soixante et douze (72) milliards suite à la demande des partenaires sociaux. De même que l'audit de l'Union Européenne a permis de découvrir des dettes fictives dans les banques de quarante-cinq (45) à treize (13) milliards.

Pour conclure son intervention, il répond à l'interrogation du député **TEZAWA-SERVICE** en expliquant que la prise en compte des matrices est fondamentale dans le remboursement des dettes sans ignorer le respect des engagements qui est utile avant la rencontre de Bruxelles.

La parole est donnée au Président de la Commission Economie, Finances et Plan.

REPOSES DU PRESIDENT DE LA COMMISSION ECONOMIE, FINANCES ET PLAN

Le Président de la Commission remercie ses collègues pour l'intérêt accordé à ce travail. Il apprécie aussi le bon déroulement à travers les auditions faites dans la sérénité jusqu'à l'adoption du rapport de cette loi.

Il ajoute en plus de la réponse du Ministre des Finances et du Budget sur les exonérations que le Fonds Monétaire International promet une résorption sur une période de trois (3) années.

Il termine son intervention en demandant l'union des forces vives de la Nation pour le développement du pays en mettant un accent sur les ressources propres. Il donne ensuite lecture avant le vote d'un seul amendement sur l'équilibre budgétaire.

Le Président de séance reprend la parole pour désavouer les propos du Ministre des Finances et du Budget sur la situation sécuritaire du pays. Il profite de cet instant pour appeler ses collègues à œuvrer activement pour un retour à la paix dans le pays.

Le Président de l'Assemblée Nationale appelle en outre l'attention du Ministre des Finances et du Budget sur certaines procédures biaisées contrairement à l'article 60 alinéas 2 de la Constitution pour la délivrance des permis d'exploitation non autorisés par le Parlement. Il appelle donc au strict respect de la Constitution par la soumission devant l'Institution de tout texte et à l'analyse des experts dans les différentes commissions. Il demande une transparence et une communication entre le Gouvernement et le Parlement dans le traitement des dossiers.

Il exhorte les élus de la nation au vote dudit texte comme l'a aussi souligné le Président de la Commission Economie, Finances et Plan au nom de la paix. Il demande pour ce faire au Ministre d'utiliser les lignes budgétaires avec nécessité, surtout en ce qui concerne le volet renforcement de capacités chiffré à treize (13) milliards qui n'est pas explicite.

Pour finir, il encourage le Gouvernement à user de la clarté et du pragmatisme pour défendre et rehausser le budget auprès des partenaires sans oublier de réitérer son appel au respect de la Constitution.

Aucune motion de renvoi en Commission n'ayant été soulevée, la séance est suspendue pour être reprise cinq (5) minutes après.

DU VOTE DE LOI PORTANT COLLECTIF BUDGETAIRE

Conformément à l'article 62 du règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le scrutin se déroule à bulletin secret et le résultat se présente de la manière suivante :

- **Inscrits : 139**
- **Absents : 16**
- **Votants : 123**
- **Pour : 119**
- **Contre : 01**
- **Abstention : 00**
- **Bulletin nul : 02**
- **Bulletin blanc : 01**

Le Président de la séance déclare la loi portant Collectif budgétaire adoptée par l'Assemblée Nationale avec amendement, soit **119 voix contre 01** et lève la séance à 15 heures 52 minutes.

EQUIPE TECHNIQUE

Secrétaire Général :

Henri Laetare GBENENOUI

Secrétaire Général Adjoint :

Eric DANSONGA YATERE

Directeur Général des Services Législatifs :

Robert RENGANDE

Directeur des Comptes Rendus :

Moussa MEZANE

Chef de Service des Comptes Rendus Analytiques:

Bienvenue ABENAKA YASSEKANGA

Rédacteurs de Débats :

Abbiot Modeste GUITINZIA

Alain Brice LETOKOUZOU

Alain NGOUPANDE ZANE-TO-HAÏNA

Chef de Bureau des Comptes Rendus :

Be-Moïse Ghislaine KANDIA